



Duromit S

MÉLANGE D'ABRASIFS ET DE GRANULATS MINÉRAUX

CSTB
le futur en construction

CARACTÉRISTIQUES

Le **Duromit S** est composé d'un **mélange d'abrasifs et de granulats minéraux** de granulométrie bien définie (**0 - 3 mm**) et de ciment permettant d'obtenir une surface anti-usure.

Le **Duromit S** est utilisé comme renforcement de surface par incorporation d'une couche d'usure superficielle de quelques millimètres (Saupoudrage manuel ou mécanique). Pour une mise en œuvre par chape incorporée (coulis) nous vous recommandons d'utiliser notre **version SC**.

Disponible en 16 coloris. (voir Nuancier)

Le **Duromit S** ne convient pas pour une finition de type « **Béton ciré** ». Les variations de teinte sur les sols industriels à base de liant hydraulique sont **inévitables**.

ASSURANCE

- Responsabilité Civile Décennale fabricant, selon l'article 1792 du Code Civil par contrat auprès de l'Auxiliaire (Mutuelle d'Assurance du BTP)

PERFORMANCES

- Densité : **1.95**
- Conforme au marquage réglementaire **CE** :
Norme Européenne NF EN 13.813 Matériaux pour chape.
- **Cahier des charges de mise en oeuvre SOCOTEC : n° YT 0749/9**
- **Guide Technique «Sols à usage industriel» :**
e-cahier CSTB 3577-V3-Janvier 2010.

i	p	r	u
2	3	3	3

DOMAINES D'UTILISATION

- Entrepôts, Halls de stockage...
- Plateformes, Quais de déchargement...
- Usines, Ateliers, Industries...
- Parkings, Garages, Allées de circulation, Pistes...

CONSOMMATION

- Saupoudrage manuel ou mécanique : à partir de 5 kg/m²
- Coulis : à partir de 12 kg/m² (Utiliser dans ce cas la **version SC**.)

DUROMIT S

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la couche d'usure **Duromit S** devra être réalisée en conformité avec le Cahier des Charges SOCOTEC n° YT 0749/9.

Le béton (teneur en air occlus inférieur à 3%) sera réglé au niveau fini à l'aide de règles.

La quantité d'eau de ressuage nécessaire à l'hydratation du produit doit être au minimum de 0.3 litres/5 Kg/m².

CONDITIONNEMENT

- Sac de 25 kg - Palette de 1 tonne.
- BIG BAG - 1 tonne.

STOCKAGE

- Le **Duromit S** devra être conservé avec des précautions identiques à celles du stockage du ciment, soit dans un local sec (durée de conservation 6 mois).

MISE EN SERVICE

- Toute circulation sur la couche d'usure **Duromit S** est interdite pendant les 10 jours qui suivent la réalisation, selon les recommandations du DTU 13.3 Dallages – NF P 11.213.1; Paragraphe 5.1.3.4.2.

ENTRETIEN

La couche d'usure **Duromit S** confère à votre sol des caractéristiques mécaniques et esthétiques de qualité.

Un entretien régulier et une maintenance sont nécessaires afin de conserver et renforcer ces caractéristiques comme le recommande le DTU 13.3-Dallages, Annexe E (Maintenance des dallages).

Nous vous recommandons l'emploi de produits développés par notre société.

AMELIORATION DE L' ASPECT

Dans de nombreux cas, pour des raisons esthétiques, une protection de surface peut être envisagée avec notre **Procédé SOL BETON⁺** (Consulter notre fiche méthode n°001 disponible sur le site : www.duromit.fr).

Elle permet :

- de réduire la micro-porosité de la dalle de béton,
- d'atténuer les taches éventuelles,
- de réaliser une patine,
- de faciliter l'entretien ultérieur.

HYGIENE ET SÉCURITÉ

- Consulter notre fiche de données de sécurité.



DUROMIT S